

Avis du Conseil d'Etat

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

Le document reprend les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

➤ **DOC 52 1513/002 DU 4 FÉVRIER 2010**

Avis du Conseil d'État n° 47.499/3 du 12 janvier 2010 concernant la proposition de loi instaurant une part de marché maximale sur les marchés du gaz et de l'électricité

➤ **DOC 52 2057/002 DU 4 FÉVRIER 2010**

Avis du Conseil d'État n° 47.498/3 du 12 janvier 2010 concernant la proposition de loi instaurant une taxe évitable en vue d'affaiblir les positions dominantes sur le marché et de promouvoir un marché concurrentiel de l'électricité

➤ **DOC 52 1462/002 DU 8 FÉVRIER 2010**

Avis du Conseil d'État n° 47.705/ du 1^{er} février 2010 concernant la proposition de loi modifiant, en ce qui concerne les délais de prescription et la récidive des infractions de roulage, la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968